

Date de la convocation : 23/09/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /

Le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents 10 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Geneviève BENEDETTO, Madame Patricia TILLET, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Joel CONTINSUZAT, Madame Martine TABONE, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Gisèle PATAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20253009-004

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : COLIS DE NOEL AUX PERSONNES AGEES

Vu la délibération du 24 juin 2014 portant sur la valeur du panier garni ou d'un cadeau limité à 40 euros T.T.C. par personne, offerts aux personnes âgées de 85 ans et plus et aux personnes qui bénéficient de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées dite ASPA (ex Fonds National de Solidarité) à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de poursuivre l'octroi de colis de Noël ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif au titre de l'année 2025 en limitant la valeur du panier garni ou du cadeau au maximum à 28 euros pour une personne seule et 40 euros pour un couple.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{ER} octobre 2025

Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20251001-DLAS20253009-04-AI
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025



Christophe ARFEUILLERE